

A- COURSES :

1- La TRANS-AUBRA aura lieu, le samedi 22 avril 2017, évènement organisé par ACTION 12.

- ULTRA 108 km, départ 6h00 de Bertholène. Arrivée à St Geniez d'Olt.
Le dénivelé positif est de +3660m
Le dénivelé négatif est de -3840m

- TRAIL DU CAPUCHADOU 49.6 km, départ 10h00 de Laguiole. Arrivée à St Geniez d'Olt.
Le dénivelé positif est de +1410m
Le dénivelé négatif est de -1980m

- TRANS AUBRAC EN RELAIS *4, départ 6h00 de Bertholène. Arrivée à St Geniez d'Olt. :
 - E1 : 25 km d+560m d-860m
 - E2 : 32km d+1710m d-1090m
 - E3 : 20.5m d+750m d-430m
 - E4 : 29km d+610m d-1506m

- RANDO TRAIL 8km, départ 13h00 de St Geniez d'Olt

2- Trails en semi autosuffisance, ouvert aux licenciés ou non.

3- Les parcours s'effectuent sur pistes, sentiers et chemins, ainsi que sur portions goudronnées(< 5 %).

4- Le parcours est ouvert aux coureurs en solo (UTA 105 et Capuchadou 50) et aux équipes (UTA 105) constituées de 4 relayeurs (chacun effectuant une portion du circuit : 23, 32, 21 ou 29 km). Le passage du témoin s'effectuera obligatoirement devant un commissaire de course à St Côme d'Olt, Laguiole et Aubrac, pour en vérifier la régularité.

5- 3 ravitaillements complets sont prévus (St Côme d'Olt, Laguiole et Aubrac). Des ravitaillements supplémentaires (seulement en eau) pourront être mis en place en fonction de la météorologie.

B- INSCRIPTIONS :

6- Montant de l'inscription :

- Capuchadou : (AUCUNE INSCRIPTION SUR PLACE)
44 € avant le 31/12/2016,
48 € du 01/01/2016 au 29/02/2017,
51 € du 01/03/2016 au 10/04/2017.

- UTA Solo : (AUCUNE INSCRIPTION SUR PLACE)
76 € (Repas inclus) avant le 31/12/2016,
83 € (Repas inclus) du 01/01/2016 au 29/02/2017,
91 € (Repas inclus) du 01/03/2016 au 10/04/2017.

- UTA Relais par 4 (tarif par relayeur) : (AUCUNE INSCRIPTION SUR PLACE)
22 € avant le 31/12/2016,
24 € du 01/01/2016 au 29/02/2017,
26 € du 01/03/2016 au 10/04/2017.

Clôture des inscriptions : le 10 avril 2017 !!!!

- Rando bleue ADECA et Trail 8km :
7€ jusqu'au 10/04/2017. Inscription sur place possible dans la limite des dossards disponible.

Inscription via le formulaire en ligne GEOFP :

Paiement par chèque possible à l'ordre : ACTION 12,

Adresse : Espace Sport Nature, avenue de la plaine, 12310 Séverac l'Eglise.

7- Photocopie obligatoire d'une licence sportive (FFA, FFCO, Triathlon) en cours de validité ou d'un certificat médical de moins d'1 an de "non contre indication à la pratique de la course à pied en compétition", à déposer lors de l'inscription.

8- Retrait des dossards :

- à St Geniez d'Olt (Gymnase d'arrivée - La FALQUE) le vendredi 21 avril de 16h00 à 20h00
- à Bertholène (Salle des fêtes départ) le samedi 22 avril de 04h30 à 05h30.
- à Laguiole (Uniquement 50km) : Retrait possible la veille au soir à St Geniez d'Olt ou de 8h à 9h le matin de l'épreuve à l'Office de Tourisme de Laguiole. Passer 9h, seules les personnes ayant prises la navette seront autorisées à retirer leur dossard. (En cas d'empêchement, nous contacter).

9- Le prix de l'inscription à la course comprend une dotation de course (produits du terroir Aveyronnais).

- Les repas sont en "option" pour tous les coureurs.
- Les accompagnateurs peuvent prendre le même repas à condition de le réserver à l'avance.

10- Désistement d'un coureur (quel qu'en soit le motif) :

Remboursement complet des frais d'inscription jusqu'au 31 janvier 2017 à l'exception des frais d'inscription prélevés par GEOFP soit 0.80cts € + 2% du montant global. Du 1er février 2017 jusqu'au 31 mars 2017, retenue de 17 euros pour frais de gestion.

A partir du 1er avril 2017 : AUCUN REMBOURSEMENT ne sera effectué.

11- Inscriptions "GROUPE" :

Pour 10 inscriptions payantes pour un même club/groupe, 2 dossards "solos" vous sont offerts sur le Capuchadou (50 km) et/ou l'UTA (Solo).

Pour 3 équipes inscrites en relais par 4 et pour un même club/groupe, 2 dossards "solos" vous sont offerts sur le Capuchadou (50 km) et/ou l'UTA (Solo).

C- PENALITES ET MISE HORS COURSE :**12- Respect des portes horaires :**

Il faut **OBLIGATOIREMENT** que le coureur reparte du point de contrôle de :

- St Côme d'Olt (km 25.1) : avant 9h45
- Laguiole (km 55.4): avant 16h30
- Les Bouals (km76.4) : avant 20h45
- Cascade de Laccessat (km 87.1) : avant 22h30
- St Martin de Montbon (km 97.5) : avant 00h30

En cas de dépassement de ce temps, le coureur sera mis hors course automatiquement et son dossard sera récupéré.

13- Matériel obligatoire :

- réserve d'eau et alimentation personnelle obligatoires.
- lampe frontale + piles (pour l'ULTRA, le premier et dernier relayeurs)
- coupe vent
- sifflet
- couverture de survie
- prévoir vêtements chauds en cas de mauvais temps ou de froid. Vérification du matériel au départ et/ou sur le parcours. En cas de non respect : pénalité ou exclusion.

14- Assistance extérieure possible mais uniquement aux lieux définis par l'organisation : St Côme d'Olt, Laguiole et Aubrac. En dehors de ces 3 sites, assistance extérieure interdite sous peine de mise hors course.

15- Les organisateurs se réservent le droit de mettre hors course tout concurrent ayant un comportement contraire à l'éthique sportive ou de nature à porter préjudice soit aux autres coureurs, soit aux organisateurs.

16- Un concurrent présentant des signes cliniques pouvant mettre en péril sa santé pourra être mis hors course par le médecin, seul habilité à prendre cette décision. Dans ce cas, le dossard sera impérativement retiré et le coureur ne pourra pas poursuivre la course.

17- Abandon : En cas d'abandon, le coureur doit signaler au plus proche contrôle son retrait de la course et restitue son dossard.

Cette information est primordiale afin de ne pas déclencher des recherches inutiles.

D- SECURITE :

18- Les secours seront assurés par des secouristes diplômés, un médecin urgentiste, des motards. Des liaisons radio seront mises en place.

19- Des pointages seront effectués tout au long du parcours.

20- Le dossard devra être porté de façon visible sur la face avant du coureur (pas de dossard dans le dos). Des sanctions pourront être données aux coureurs qui ne respecteraient pas cette consigne.

21- Un coureur se doit de porter assistance à toute personne en difficulté rencontrée. Les secours et/ou les organisateurs doivent en être immédiatement informés.

22- En cas de mauvaises conditions météorologiques (brouillard, fortes pluies, froid, neige), l'organisation se réserve le droit d'emprunter un itinéraire de repli. Si toutes les conditions de sécurité ne sont pas réunies, l'organisation se réserve le droit d'annuler purement et simplement l'épreuve, avant ou durant celle-ci.

E- DIVERS :

23- Classements :

- individuels au scratch et par catégories, pour les femmes et pour les hommes
- par équipes au scratch uniquement pour les équipes :
 - Hommes : 4 hommes ou 3 hommes + 1 femme
 - Femmes : 4 femmes
 - Mixtes : 2 hommes + 2 femmes ou 3 femmes + 1 homme

24- Souvenirs pour tous et récompenses aux vainqueurs.

25- Navettes :

Vous avez la possibilité de prendre une navette de St Geniez d'Olt à Bertholène pour l'UTA 105 km ainsi que de St Geniez d'Olt à Laguiole pour le Capuchadou.

Horaires de départ :

- Navette amenant les coureurs de St Geniez d'Olt à Bertholène pour prendre le départ de l'UTA 105km : départ à 4h30 du matin le 22 avril 2017 à St Geniez d'Olt, devant la salle d'animation (salle d'arrivée de la course).

- Navette amenant les coureurs de St Geniez d'Olt à Laguiole pour prendre le départ du Trail du Capuchadou : départ à 8h00 du matin le 22 avril 2017 à St Geniez d'Olt devant la salle d'animation (salle d'arrivée de la course).

Tarif : 9€ par personne.

IMPORTANT : Les navettes permettent aux coureurs de rejoindre les lieux de départ des courses. En aucun cas, elles ne ramènent les coureurs sur Bertholène et/ou Laguiole après la course.

26- Hébergement :

Voir sur le site internet, la rubrique "liens". Des hébergements sont possibles sur les lieux de départ et d'arrivée. Nous contacter en cas de problème (action12@action12.fr).

27- L'organisateur est couvert par une responsabilité civile, les licenciés sportifs sont couverts individuellement par leur licence. Il incombe aux non licenciés de souscrire une "individuelle accident" auprès d'une compagnie d'assurance.

28- En cas de contestation, les décisions de l'organisateur sont sans appel.

29- L'organisateur se réserve le droit d'utiliser toutes les images ou photographies prises lors de l'épreuve, ainsi que les noms des concurrents, à des fins de promotion de cette manifestation.

30- La simple participation d'un concurrent à la TRANS AUBRAC vaut acceptation de ce règlement.

31- CNIL : Les informations que vous nous communiquez sont nécessaires pour votre participation à la TRANS AUBRAC (inscription).

Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association.

En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à ACTION 12, Espace Sport Nature, rue de la plaine, 12310 SEVERAC